

Vous allez avoir une infiltration de plasma riche en plaquette (P.R.P) sous échographie

Votre médecin vous a proposé un traitement par injection de PRP. Il sera pratiqué avec votre consentement.

Vous avez la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Pour cela lisez attentivement les informations qui vous sont fournies ci dessous.

De quoi s'agit-il ?

Votre médecin vous propose un traitement par injection de P.R.P (Plasma Riche en Plaquettes), pour favoriser une cicatrisation d'une lésion ligamentaire, tendineuse ou articulaire.

Le plasma enrichi en plaquette sera obtenu après centrifugation de votre sang et réinjecté au sein de la lésion à cicatrifier.

Ce traitement ne se fera qu'après avoir vu en consultation le médecin qui le pratique, le Dr Nancy Roche et qui s'assurera que ce traitement est bien approprié dans le cas de votre pathologie.

Le déroulement de l'examen

L'examen peut se dérouler en position allongée.

Un peu de votre sang sera prélevé et mis dans une centrifugeuse pour en extraire le plasma.

Après désinfection de la partie où se trouve la lésion, le médecin procédera à l'injection de votre plasma. Cette infiltration se fait sous contrôle échographique.

Le traitement étant assez douloureux, le médecin vous proposera de respirer un gaz médicinal (Kalinox) en vous mettant un masque sur le visage. Ce gaz médicinal diminuera votre sensibilité à la douleur et vous permettra d'être plus détendu pour l'injection.

Quelles sont les complications liées à l'infiltration ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Comme pour toute ponction, il existe également un très faible risque d'infection. Toutes les précautions nécessaires sont prises pour l'éviter.

Résultats

Un premier commentaire vous sera donné juste après l'infiltration.

Le compte-rendu écrit sera disponible dans les meilleurs délais, environ 30mn. Vous pourrez également le récupérer ultérieurement. Nous avons la possibilité de vous l'envoyer par mail ou par courrier. N'hésitez pas à nous le demander.

Après votre retour à domicile :

En cas de fièvre ou de douleur importante dans les jours suivant l'infiltration (possibles signes d'infection), il est important de contacter immédiatement le médecin qui a effectué le traitement ou notre équipe au n° de téléphone suivant : 04 91 83 87 28



Vous allez avoir une infiltration de plasma riche en plaquette (P.R.P) sous échographie

Consentement éclairé en vue d'une injection de P.R.P

Je déclare avoir été informé(e), oralement, par le médecin signataire, le Dr Nancy ROCHE, des effets présumés, des avantages et des inconvénients possibles ainsi que des risques éventuels liés au traitement par les injections de PRP.

J'ai également été informé(e) des risques d'échec ou de résultats décevant, des alternatives thérapeutiques ainsi que d'éventuelles indications chirurgicales.

Je certifie avoir lu et compris l'information écrite aux patients contenue dans ce document. J'ai reçu des réponses satisfaisantes aux questions que j'ai posées en relation avec le traitement.

En conséquence de quoi, je déclare accepter librement de recevoir le traitement visé dans ce consentement.

Je m'engage à informer le médecin-investigateur de tout traitement concomitant auprès d'un autre médecin ainsi que de la prise de médicaments.

Madame, Mademoiselle, Monsieur

a personnellement rempli cette fiche le

et donné son accord pour que l'examen soit réalisé.

Signature :

NB : A remplir par les parents pour les mineurs.

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.